

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DEMANDE

A	1. Détenteur	CERTIFICAT Ne pas utiliser hors de la Communauté Européenne		N°
	2. Emplacement autorisé pour la conservation des spécimens vivants des espèces inscrites à l'annexe A, prélevés dans leur milieu naturel	Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil et Règlement n° 1808/2001 de la Commission au sujet de la protection des espèces de faune et de flore menacées par le commerce.		
	3. Autorité de délivrance	SPF Santé publique, Sécurité Chaîne alimentaire et Environnement Organe de Gestion C.I.T.E.S. Eurostation Bloc II - 7ème étage Place Victor Horta 40 bte 10 1060 BRUXELLES		
	4. Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants)	5. Masse nette (kg)	6. Quantité	
	7. Annexe CITES	8. Annexe CE	9. Origine	
	10. Pays d'origine			
	11. Numéro du permis	12. Date de délivrance		
16. Nom scientifique de l'espèce		13. Etat membre importateur		
17. Nom commun de l'espèce		14. N° du document	15. Date de délivrance	
18. Il est certifié par la présente que les spécimens décrits ci-dessus				
1. <input type="checkbox"/> ont été prélevés dans le milieu naturel conformément à la législation en vigueur dans l'Etat membre de délivrance 2. <input type="checkbox"/> sont des spécimens abandonnés ou échappés qui ont été retrouvés conformément à la législation en vigueur dans l'Etat membre de délivrance 3. <input type="checkbox"/> sont des spécimens nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement 4. <input type="checkbox"/> ont été acquis dans la Communauté ou y ont été introduits conformément aux dispositions du Règlement (CE) n° 338/97 5. <input type="checkbox"/> ont été acquis dans la Communauté ou y ont été introduits avant le 1 ^{er} juin 1997 conformément au règlement (CEE) n° 3626/82 6. <input type="checkbox"/> ont été acquis dans la Communauté ou y ont été introduits avant le 1 ^{er} janvier 1984 conformément aux dispositions de la CITES 7. <input type="checkbox"/> ont été acquis dans l'Etat membre de délivrance ou y ont été introduits avant que les dispositions des règlements visés aux points 4 et 5 ou celles de la CITES ne deviennent applicables sur son territoire 8. <input type="checkbox"/> seront utilisés au bénéfice de la science/de l'élevage ou de la reproduction/de la recherche ou de l'enseignement ou à d'autres fins non préjudiciables				
19. Le présent document				
1. <input type="checkbox"/> confirme qu'un spécimen destiné à être (ré)exporté a été acquis conformément à la législation en vigueur sur la protection des espèces en question 2. <input type="checkbox"/> exempte les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulées à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement (CE) n° 338/97 3. <input type="checkbox"/> autorise la circulation dans la Communauté d'un spécimen inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dans le permis d'importation ou dans tout certificat				
20. Conditions particulières				
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content;"> <p>La facture d'un montant fixé à 12.50 Euros par espèce sera vous envoyée.</p> </div>		<p>Je joins les pièces justificatives requises et déclare que les renseignements fournis sont à ma connaissance exacts. Je déclare qu'une demande de permis/certificat pour les spécimens décrits ci-dessus n'a pas été rejetée précédemment.</p>		
..... Nom du demandeur	 Signature	 Lieu et date de la demande

